

G.C.L. 46 rue de la chaume
88160 LE THILLOT

**Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire de
l'activité Pétanque et Jeu Provençal Compétition du mardi 27 Octobre 2020 19H00.**

Sont présents:

**Monsieur Jean-Marie DANIEL Vice-Président du CD88
représentant Monsieur Joël BLAISE Président du CD88 FFPJP Invité.
Jean-Pierre RAMPAZZO Président
Antoine CUNAT Vice-Président
Brigitte RAMPAZZO Secrétaire
Gérard COMTE Membre du Comité
Irène OUDOT Membre du Comité
Frédéric VINCENT Membre du Comité
Claude GERMAIN
Daniel REDOUTE**

Sont absents excusés:

**Patrice BOISSENIN
Pierre COMTE Trésorier
Gilbert FLECK
Alain LEBEAU**

Sont absents:

**Denis HOFFMANN
Gilles LAMBOLEY
Philippe RIBLET
Bruno ROTA
Franck SCHUTZ**

Le Président Jean- Pierre RAMPAZZO salue Monsieur Jean-Marie DANIEL et l'assemblée en présentant les excuses de certains absents.

Avant de débiter le Président demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement à la mémoire de Frédéric DIEBOLT décédé fin août nouveau joueur qui devait prendre une licence en 2020.

Il y associe Monsieur René GERMAIN papa de Claude et Monsieur Louis DANIEL frère de Monsieur Jean-Marie DANIEL tous les deux disparus récemment.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée ne peut pas délibérer valablement, il aurait fallu avoir 12 présents sur 17 licenciés représentant les 2/3 requis pour la validité des votes.

En accord avec Monsieur Jean-Marie DANIEL malgré la présence de seulement 8 personnes l'assemblée va se dérouler normalement et pour être en conformité avec les statuts une nouvelle réunion se tiendra dans les quinze jours c'est à dire le jeudi 12 novembre à 15H au siège social 3 rue des Meix au THILLOT.

Le Président indique que les moments que nous vivons confinement, déconfinement et sans doute reconfinement prochainement ont laissé et laisseront des traces indélébiles dans le psychisme de certains d'entre nous comme nous avons déjà pu le constater surtout chez les plus jeunes et aborde l'ordre du jour.

1) Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale 2019.

Le Président demande à l'assemblée s'il doit lire le compte-rendu dont chacun a pu prendre connaissance dans la mesure où il a été affiché pendant six mois et qu'il est toujours visible sur le site du GCL, à l'unanimité l'assemblée le dispense de cette lecture et approuve ce compte-rendu.

2) Rapport moral et d'activités de la saison 2019-2020.

Le rapport moral et d'activités 2019-2020 présenté par le Président après discussion est adopté à l'unanimité.

Les concours hivernaux seront reconduits selon la même formule en 2020-2021 et nous ne solliciteront pas l'organisation de concours officiels .

Sur proposition du Comité l'activité engagera pour le 22 novembre une équipe en CDC Open et une équipe en CDC Vétérans bien que ce soit en contradiction avec le règlement sur l'arbitrage imposé par le comité directeur de la FFPJP.

Le Président rappelle qu'à une époque (De 1981 à 1984) le GCL a possédé cinq arbitres en évoquant Gilles LAMBOLEY, Lionel PERRIN, Thierry PAVOT, Brigitte RAMPAZZO et lui même qui fut un temps arbitre national de 1998 à 2018, comme Brigitte il a cessé atteint par la limite d'âge de 65 ans et à cause de l'obligation de passer une visite médicale pour poursuivre.

Il déplore le manque de considération de la Fédération et de ses organes déconcentrés vis à vis de clubs comme le notre et même envers lui qui a pourtant servi la Pétanque Vosgienne pendant plus de quarante ans dont vingt ans comme arbitre national.

Il insiste aussi sur le fait que notre club comme beaucoup d'autres disparaîtront en 2024 faute d'arbitre et que pour lui comme pour de nombreux joueurs il est hors de question de prendre une licence dans une autre structure.

L'assemblée apprécie le geste du CD88 de ne pas augmenter de 3 € la licence 2021 mais regrette que le CR Grand Est n'ait pas suivi sa Présidente qui envisageait également une ristourne.

Le Président précise que seules trois licences seront prises dans un premier temps en 2021 (Président, Secrétaire et Trésorier) vue la situation sanitaire actuelle par contre si celle-ci redevient normale la cotisation d'association et la licence seront offertes pour chaque licencié en 2020.

3) Rapport financier 2019-2020.

Le rapport financier présenté par le Président, le trésorier étant excusé dégage un excédent de 142,48 € pour 3 163,07 € de recettes et 3 020,59 € de dépenses ce qui avec le solde 2019 nous donne une disponibilité de 1 376,48 €.

Le Président souligne que les diverses subventions ont permis de changer l'ordinateur du secrétariat. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

4) Budget prévisionnel 2019-2020.

La situation actuelle conduit le Président a présenté deux budgets prévisionnels l'un en équilibre à hauteur de 4 000€ sans crise sanitaire et l'autre de 1 600 € avec crise, après discussion l'Assemblée adopte ces deux propositions à l'unanimité.

5) Élections des membres du comité d'activité.

L'année 2020 étant une année olympique nous devons renouveler pour quatre ans le comité d'activité composé de 9 membres.

Sont candidats et élus à l'unanimité:

Gérard COMTE

Antoine CUNAT

Gilbert FLECK

Claude GERMAIN

Irène OUDOT

Daniel REDOUTE

Brigitte RAMPAZZO

Jean-Pierre RAMPAZZO

Frédéric VINCENT

6) Élections du Bureau par les membres du comité d'activité.

Sont candidats et élus à l'unanimité:

Jean-Pierre RAMPAZZO Président
Antoine CUNAT Vice-Président
Brigitte RAMPAZZO Secrétaire
Gérard COMTE Trésorier

7) Désignation des représentants à l'AG du CD 88.

Nous sommes obligés d'être présents à cette assemblée sinon le CD88 nous inflige une amende. Cette Assemblée a été fixée le samedi 28 novembre 14h30 à VINCEY.

Le Président représentera le club, les personnes désirant l'accompagner le contacteront sachant que nous ne participerons pas au repas suivant l'assemblée à cause des conditions sanitaires actuelles.

8) Questions diverses et interventions.

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Marie DANIEL qui salue la bonne tenue de l'assemblée générale et confirme les propos du Président qui a indiqué que lors de l'AG de BRUYERES le 25 novembre 2017 le Président du CD88 n'avait pas suivi le vote négatif des représentants des clubs et avait acté l'augmentation de 5 € réclamé par le CR Grand Est.

Le Président propose que Gérard COMTE et Irène OUDOT soient les représentants de la Section Sport-Loisirs au Conseil d'Administration du GCL, ce qui est accepté à l'unanimité.

Récemment le Président a reçu le compte-rendu du CD88 en date du 2 octobre où il a évoqué dans le rapport moral la non augmentation de la licence 2021 et le bénéfice substantiel de presque 30 000 € du CD88 en 2020.

D'autres points de ce rapport ont attirés son attention notamment la liquidation du club d'IGNEY dont la ville venait juste d'investir dans la réalisation d'un boulodrome avec éclairage et autres infrastructures.

Il relève aussi que pour être arbitre il faudra passer un stage de préparation qui sera facturé 60 € hors frais de déplacements à croire que la FFPJP veut se saborder.

Il trouve assez cocasse la demande formulée de faire régler par les clubs les amendes des joueurs condamnés par les commissions de discipline, est-ce légal ?

Il ne comprend pas non plus la création d'une Coupe spéciale pour les clubs qui ne participent pas à la Coupe de France, car en ce qui nous concerne nous ne participons pas car la formule ne nous convient pas et nous ne désirons pas participer à une compétition du même style.

Il informe l'assistance qu'un comité départemental dont est membre une autre activité sportive du GCL a décidé de redistribuer équitablement à chaque club les bénéfices qu'il a réalisés en 2020, comité qui prend également en charges les frais des diverses formations d'arbitres.

Cette après-midi la secrétaire a reçu une information lui indiquant que la ville du THILLOT fermait à partir de vendredi 30 octobre 20H toutes les salles communales.

Nos locaux nous appartiennent et sont sous statuts privés donc en toute logique nous pouvons poursuivre nos activités et ainsi organiser notre concours 8 doublettes homogènes samedi 31 octobre 14H.

Après avoir recueilli l'avis de chacun il est décidé d'être solidaire des mesures actées par la municipalité du THILLOT et d'annuler le concours de samedi, le Président se charge de contacter les équipes inscrites.

L'ordre du jour étant épuisé le Président remercie tout le monde et lève la séance à 19H40.